

La loi du 22 ventôse an XII, qui prescrivait la formation d'un tableau d'avocats, ne rétablit pas l'institution du bâtonnat, mais le décret du 14 décembre 1810 combla cette lacune, en donnant pour chef à chaque barreau un *bâtonnier* nommé par le procureur général. Plus tard (1822), cette nomination fut attribuée au conseil de discipline de l'ordre, ou au tribunal de 1^{re} instance dans le cas où le nombre des avocats inscrits serait inférieur à vingt. En 1830, le gouvernement donna aux avocats le droit, dont ils jouissaient, sans conteste, avant 1789, d'être directement le *bâtonnier*, droit dont ils ont été privés de nouveau en 1852 : aujourd'hui, le *bâtonnier* est nommé par le conseil de discipline, et doit être choisi parmi les membres de ce conseil. Lorsque le nombre des avocats est inférieur à six, le tribunal remplit les fonctions de conseil de discipline, et désigne comme *bâtonnier* un des avocats. Il est d'usage, dans un grand nombre de barreaux, d'élever le même *bâtonnier* deux années de suite. V. AVOCAT.

Le *bâtonnier* est chef de l'ordre, dépositaire du tableau, président du conseil de discipline, qu'il est chargé de convoquer, et il est tenu de faire exécuter ses décisions : il représente l'ordre vis-à-vis de ses confrères, sur lesquels il a un droit de surveillance, et vis-à-vis des corps judiciaires. C'est à lui que sont notifiées les décisions prises par ces derniers à l'égard de l'ordre. Il est le défenseur naturel de ses confrères : dans les conflits qui naissent quelquefois entre un avocat et la cour (ou le tribunal) devant laquelle il plaide, le *bâtonnier* n'hésite jamais à venir, seul ou assisté de membres du conseil, prendre la parole en faveur de l'avocat menacé. Dans les barreaux où sont établies des conférences de stagiaires, le *bâtonnier* en est le président-né : il les dirige, s'associe à leurs travaux, et apporte à ces réunions le concours de son expérience. A Paris, la conférence est solennellement ouverte, chaque année, par un discours du *bâtonnier*, qui est moins une œuvre oratoire qu'une allocution familière, pleine de bons conseils et de sages réflexions sur l'exercice de la profession. Quelques-uns sont restés comme des modèles du genre : nous citerons ceux que M. Liouville a prononcés pendant les deux années de son *bâtonnat*, et dans lesquels il a envisagé le barreau sous toutes ses faces : histoire, législation, tradition, coutumes, droits, devoirs ; ils ont été publiés, avec notes, documents et commentaires, sous ce titre : *Devoirs, honneurs, avantages, jouissances de la profession d'avocat* (1857, in-12).

Le *bâtonnat* est un honneur très-envié et très-désiré : il est une attestation de talent, d'indépendance et de probité. A Paris, surtout, où le nombre des avocats est considérable, où l'ordre renferme des mérites si éclatants, il est honorable d'être appelé à porter ce beau titre, d'autant plus qu'il est déferé à l'avocat par ses pairs. Nous donnons ici la liste, depuis 1810, des *bâtonniers* qui se sont succédé à la tête de ce grand barreau :

Delamalle	1811
Delacroix-Frainville . . .	1812-1815
Fournel	1816
Bonnet	1817
Archambault	1818-1819
Delahaye	1820
Billecoq	1821-1823
Garral	1824-1825
Pantin	1826-1827
Thévenin	1827-1828
Louis	1829
Dupin aîné	1830
Mauguin	1830-1832
Parquin	1833
Phil. Dupin	1834-1835
Delangle	1836-1837
Teste	1838
Paillet	1839
Marie	1840-1841
Chaix-d'Est-Ange	1842-1843
Duvergier	1844-1845
Baroche	1846-1847
Boinvilliers	1848-1849
Gaudry	1850-1851
Berryer	1852-1853
Bethmont	1854-1855
Liouville	1856-1857
Plocque	1858-1859
Jules Favre	1860-1861
Dufaure	1862-1863
Desmarests	1864-1865

La date qui accompagne chaque nom est celle de l'élection. Chaque exercice comprend, en général, une ou deux années judiciaires, c'est-à-dire du mois d'août au mois d'août.

Presque tous les noms que nous venons de citer sont célèbres : de tous ces *bâtonniers*, quelques-uns ont pris place au Sénat, au Conseil d'Etat et dans l'administration : M. Dupin aîné, procureur général à la cour de cassation, président de l'Assemblée législative et sénateur ; M. Delangle, procureur général, sénateur, garde des sceaux ; M. Chaix-d'Est-Ange, procureur général, sénateur, vice-président du Conseil d'Etat ; M. Baroche, président du Conseil d'Etat, ministre de la Justice ; MM. Boinvilliers et Duvergier, conseillers

d'Etat, sont des preuves éclatantes du discernement avec lequel les avocats choisissent leurs *bâtonniers*. D'autres, plus amoureux de leur profession, plus soucieux de leur indépendance, méritent également les sympathies publiques, bien qu'ils aient pris moins de part au gâteau officiel des rois. Les Mauguin, les Marie, les Liouville, les J. Favre, les Berryer, ont trouvé leur récompense dans la profession qu'ils aiment et dans l'estime de leurs confrères, estime à laquelle toute la France s'associe ; et ici le *Grand Dictionnaire* regrette un nom, M^e Lachaud, l'orateur le plus profondément sympathique du barreau français.

— Bibliog. Consulter les divers ouvrages que nous avons indiqués, sous les rubriques AVOCAT et BARREAU, et notamment le *Barreau au XIX^e siècle*, par M. O. Pinard.

BATONNISTE s. m. (bâ-to-ni-ste — rad. bâton). Personne qui sait manier le bâton et s'en servir comme d'une arme : *Max essaya d'un moutinet, en manœuvrant son sabre avec une dextérité de battonniste*. (Balz.)

BÂTON-ROUGE, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale politique et siège de la législature de l'Etat de la Louisiane, depuis 1848. C'est une jolie petite ville franco-espagnole, construite sur le dernier morne qu'on rencontre en descendant le Mississippi, à 81 k. en avant de la Nouvelle-Orléans, par conséquent à près de 250 kil. des bouches du fleuve. 5,625 hab. Collège, arsenal, pénitencier de la Louisiane.

Des Français qui, dans la première moitié du XVIII^e siècle, remontaient le cours du Mississippi, à la recherche d'un emplacement convenable, s'arrêtèrent en un lieu où se dressait, tout à fait isolé, un énorme cyprès complètement décortiqué et garni, à son sommet seulement, d'un bouquet de feuilles. On sait que, sous leur écorce, les arbres résineux ont une apparence rougeâtre. De là le nom de Bâton-Rouge donné à la nouvelle ville.

Pendant la guerre de la sécession, cette ville fut prise, le 25 avril 1862, par Farragut, commandant les troupes fédérales, reprise peu après par les sudistes, et soumise de nouveau par les soldats du Nord, sous les ordres du général Banks.

BATOQUE s. f. (ba-to-ke). Syn. de bottoque.

BATOSCELE s. m. (ba-to-sè-le — du gr. *batos*, buisson ; *skétils*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type vit au Bengale.

BATOUM, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 130 kil. N.-E. de Trébizonde, port sur la mer Noire ; 8,000 hab. Sol extrêmement fertile, et produisant en abondance des grenades, des oranges et des figues.

BATOURINE. V. BATHURIN.

BATOURNER v. a. ou tr. (ba-tour-né). Techn. En parlant des douves d'un tonneau, Les mesurer pour les égaliser au besoin.

BATRACHIDÉE s. f. (ba-tra-ki-dé — du gr. *batrachos*, grenouille ; *idea*, forme). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des sauterelles, démembré du genre *tetrix*.

BATRACHION s. m. (ba-tra-ki-on — du gr. *batrachos*, grenouille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, voisin des harpales, et comprenant trois espèces, qui vivent au Mexique.

— Bot. Ancien nom de la renoncule bulbeuse, vulgairement appelée GRENOUILLETTE.

BATRACHITE s. f. (ba-tra-ki-te — du gr. *batrachos*, grenouille). Minér. Corps gris verdâtre que l'on rencontre dans le Tyrol, et qui est une variété de péridot.

— Antiq. Pierre verdâtre, qui passait pour provenir de la tête du crapaud, et qu'on disait efficace contre toutes sortes de venins.

BATRACHOCÉPHALE adj. (ba-tra-ko-sé-fa-le — du gr. *batrachos*, grenouille ; *kephalé*, tête). Zool. Dont la tête ressemble à celle de la grenouille.

BATRACHOGAPHE s. m. (ba-tra-ko-gra-fe — du gr. *batrachos*, grenouille ; *graphô*, j'écris). Celui qui a écrit des traités spéciaux sur les batraciens.

BATRACHOGRAPHIE s. f. (ba-tra-ko-gra-fi — rad. *batrachographie*). Description des grenouilles et des batraciens.

BATRACHOÏDE adj. (ba-tra-ko-i-de — du gr. *batrachos*, grenouille ; *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble à la grenouille.

— s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des baudroies, à tête large et plate, qui rappellent la forme des tétards de grenouilles : *L'espèce de BATRACHOÏDE vulgairement appelée tau habite les mers de l'Europe. L'appareil branchial des BATRACHOÏDES n'a que trois lames de chaque côté*. (G. Bibron.)

Batrachomyomachie (LA), c'est-à-dire le *Combat des rats et des grenouilles*, petit poème burlesque, en un seul chant de deux cent quatre-vingt-quatorze vers, communément attribué à Homère, mais qui n'appartient évidemment pas à l'immortel auteur de l'*Iliade*

et de l'*Odyssée*. Cette parodie de la poésie dénote un état plus avancé de la civilisation.

Le sujet de la *Batrachomyomachie* est extrêmement simple. *Psicarpax* (Pille-Miettes), fils de Rodilard, roi des rats, après avoir échappé aux poursuites d'un chat, vient rafraîchir sa barbe et se désaltérer dans les eaux limpides d'un lac. *Phygnathe* (Joues-Bouffies), reine des grenouilles, l'aperçoit et lui tient des discours flatteurs, pour l'attirer dans son empire. L'imprudent *Psicarpax* s'élance sur le dos de *Phygnathe*. Mais bientôt un serpent se montre, et *Phygnathe*, plongeant dans les eaux pour lui échapper, laisse le malheureux *Psicarpax* se débattre sur l'onde : il meurt en invoquant le courroux des dieux et la vengeance des rats. Rodilard, instruit de la mort de son fils, et après avoir gémi et pleuré sur le corps de *Psicarpax*, comme Priam sur celui d'Hector, appelle au combat tous les rats contre les grenouilles.

Voilà les deux armées en présence. Jupiter convoque les dieux dans le ciel étoilé, et, leur montrant cette multitude guerrière, demande en souriant quels sont, parmi les immortels, les protecteurs des grenouilles et ceux des rats. « Ma fille, dit-il à Minerve, iras-tu au secours des rats ? Car ils ne cessent de former des chœurs de danse au milieu de ton temple, réjouis par l'odeur des sacrifices. » Le fils de Saturne parla ainsi, et Pallas répondit : « O mon père, je n'irai jamais au secours des rats dans leurs plus grands désastres ; ils m'ont trop outragé en brisant mes couronnes, en cassant mes lampes pour en avoir l'huile. Il vit dans mon cœur le souvenir de leurs sacrilèges. Ce voile même que j'avais filé de mes mains et tissé moi-même avec tant de complaisance, ce voile dont la trame déliée était ouragée avec tant d'art, ils l'ont rongé, ils y ont fait mille trous. Celui qui l'a raccommodé me poursuit et exige de gros intérêts ; je n'ai pu même encore payer la laine que j'avais prise à crédit. » On remarquera que ce langage de Minerve rappelle bien plutôt la licence d'Aristophane que la simplicité d'Homère. Evidemment, il y a ici intention flagrante de tourner en dérision les interventions des dieux dans les combats des hommes.

Minerve poursuit : « Je n'irai pas non plus au secours des grenouilles, car elles n'ont aucune vénération pour moi. Tout récemment, je revenais de la guerre, accablée de fatigue et de sommeil : leurs criailleries ne me permirent pas de fermer l'œil ; je restai sur mon lit sans dormir jusqu'au chant du coq. Dieux et déesses, je vous en prie, qu'aucun de nous n'aille secourir les combattants, de peur que leurs traits aigus ne nous déchirent. Ils sont si hardis, ces héros, qu'ils attaquent même un dieu, s'ils le rencontrent dans la mêlée. Restons tous ici, et, du haut du ciel, soyons tous spectateurs de cette bataille. »

Minerve, on le voit, n'a pas oublié la blessure que Vénus a reçue de Diomède ; elle redoute quelque Diomède rat ou grenouille. Persuadé par la déesse de la sagesse, l'Olympe observe la neutralité. Cependant, deux héros, s'avancant entre les deux camps, donnent le signal de l'attaque. Armées de longues trompettes, des mouches sonnent avec ardeur de l'instrument belliqueux, et Jupiter fait rouler son tonnerre pour annoncer le moment solennel. Le combat commence ; l'auteur nous en fait une description tout à fait homérique ; il nous dit les noms des héros, les coups terribles qu'ils portent, les blessures qu'ils reçoivent, le sang qui coule et dont la terre s'abreuve, les yeux qui se voilent d'éternelles ténèbres, les âmes qui s'envolent. Pendant quelque temps, la victoire paraît incertaine. Mais voici qu'un jeune rat, le brave *Méridarpax* (*ravisseur de morceaux*), s'empare d'une éminence voisine de l'étang au bord duquel le combat est engagé, et là, aux acclamations de ses compagnons, jure d'exterminer la race entière des grenouilles. Il l'eût fait, tant était grande sa force, si le père des dieux et des hommes n'eût regardé d'un oeil de miséricorde les grenouilles si près de leur fin. Le fils de Saturne veut envoyer Mars et Pallas pour éloigner du combat ce rat invincible, l'Achille des rats. Mars répond que ni lui ni Pallas ne pourront rien contre un bras si formidable ; il faut ou que tous les dieux ensemble se réunissent pour exterminer le héros, ou que Jupiter, secourant les grenouilles, lance enfin contre leurs ennemis ce redoutable tonnerre dont il frappa la race sauvage des géants et des Titans formidables. Mars parla ainsi, et le fils de Saturne lança la foudre vengeresse. Au bruit du céleste courroux, le vaste Olympe s'ébranle, et le trait enflammé, terrible, s'échappe en tournoyant de la main toute-puissante du roi des dieux. Rats et grenouilles tremblent de terreur ; mais les rats se raniment, redoublent d'acharnement, frappent, renversent, et font un carnage affreux. Jupiter voit sa foudre impuissante ; pour sauver l'espèce vaincue d'une entière destruction, il est forcé de recourir à un autre expédient. Il lui envoie des défenseurs au dos armé d'enclumes, aux pincettes recourbées, à la démarche oblique, dont la gueule est armée de ciseaux, le corps couvert d'écaillés, les jambes tortues, qui ont huit pieds, etc., en un mot, des crabes. Ces nouveaux combattants répandent une terreur panique parmi les rats, qui prennent tous la fuite. Mais déjà le soleil descendait au couchant ; de sorte que la bataille finit avec le jour.

Nous possédons dans notre langue, sous le nom de *Guerre comique*, une imitation, en trois chants, de la *Batrachomyomachie*. L'auteur en est inconnu ; son œuvre parut en 1768, une deuxième édition en 1808 et une troisième en 1837, donnée par M. Berger de Xivrey, à la suite de sa traduction de la *Batrachomyomachie*. Nous en citerons le fragment suivant, qui comprend le récit de la rencontre du rat et de la grenouille, sous d'autres noms que ceux des héros du poème grec.

Un rat venant de la campagne,
Alors, pour un chat d'Espagne
Qui l'avait talonné de près,
Passait un jour dans un marais
Où, par hasard, une grenouille,
Qui faisait faire la patrouille,
Le vit comme il buvait un doigt,
Et, s'arrêtant au même endroit,
Lui dit : « Que fais-tu là, compère ?
— Compère ! dit-il en colère ;
Peut-être bien Monsieur pour toi.
— Aussi, le crois-je en bonne foi,
Répartit l'autre ; et, par la barbe !
On vous prendrait, à votre garbe,
Pour quelque rat de qualité,
Si vous n'étiez pas si crotté.
C'est pourquoi, Monsieur, si vous l'êtes,
Sans vous fâcher comme vous faites,
Dites-nous un peu votre nom.
Avez-vous quelque affaire ou non
Qui vous retienne en cette terre ?
Que nous buvions dans votre verre. »
Le rat regarda fièrement
La grenouille, à ce compliment,
Et, recoquillant sa moustache :
« Je suis, dit-il d'un ton bravaque,
Puisque tu veux savoir mon nom,
Le valeureux *Croquelardon*,
Dont l'immortelle renommée
Par toute la terre est semée ;
Il n'est pays si reculé
Où ce grand nom ne soit allé,
Province ni terre habitable
Où ma présence redoutable
Ne fasse pâlir l'usurier
Et trembler le lard au charnier. »

La grenouille se fait connaître à son tour et dit au rat :

« C'est moi qui commande à baguette
Sur le peuple à verte jaquette
Dans tout le pays du cresson.
Boursoufflé, premier de ce nom,
M'a laissé, pour mon apanage,
Héritier de ce marécage. »

Elle invite ensuite le rat à visiter son palais, et lui offre de le prendre sur son dos pour faire la traversée.

Croquelardon, dont l'humeur fière
Rebutait tant les gens naguère,
Oyant ce discours obligeant,
Devint aussi souple qu'un gant.
Qu'en advint-il ? Au bout du compte,
Le rat sur la grenouille monte,
A l'aide d'un rat estaffier
Qui lui vint tenir l'étrier ;
Et, sans connaître la monture,
Il met son corps à l'aventure.
Ce ne fut, au commencement,
Que ris et divertissement.
Tant qu'il vogua près du rivage,
Il discourait du paysage.
En passant dessous les arceaux
Des grands cabinets de roseaux,
Il raisonnait sur les cascades,
Les nappes d'eau, les balconnades,
Praisait la grandeur des palais,
Parlait d'y danser des ballets,
Et cent autres contes pour rire
Que l'enjouement lui faisait dire.
Mais quand ce vint en pleine mer,
Que le cœur lui devint amer !
Lorsqu'il vit derrière sa queue
La terre loin d'un quart de lieue,
Trois fois sa poitrine il frappa
D'un furieux *mea culpa* ;
Et, se tirant par les moustaches :
« Il n'est que le plancher des vaches,
S'écria-t-il, pour voyager !
Sur mer, on court toujours danger ;
Et, par ma foi, si j'en réchappe,
De ma vie on ne m'y rattrape.
La peste ! il faut être bien fou
D'aller courir le guilledou,
Au hasard de faire naufrage.
S'il fallait qu'il vint un orage,
Où diantre en serais-je réduit
Pour m'être embarqué sans biscuit ?
Comme il disait ces belles choses,
Qu'on lit dans les *Métamorphoses*,
La grenouille vit un serpent,
Long de six pieds et d'un empan,
Qui s'en venait, la gueule ouverte,
La gôber, comme une hutte verte.
Aussitôt, baissant le menton,
Elle fit un saut de mouton,
Moyennant quoi la male bête
Jeta le rat le cul sur tête,
Et puis, en criant au renard,
Fit le plongeon comme un canard.
Ainsi, le rat, faute d'adresse,
Fut contraint, en cette détresse,
Pour n'avoir appris à nager,
De boire beaucoup sans manger.
Il plonge, il barbote, il patrouille,
Dit rage contre la grenouille,
Prend le ciel contre elle à témoin ;
Mais le ciel en était bien loin.